

LE JOUR, 1945  
28 novembre 1945

## LES DIEUX DECHUS

Sur le plan de la justice humaine, le procès de Nuremberg est un évènement de première grandeur. Les maîtres de l'Allemagne d'hier devant leurs juges, c'est un chapitre de Dante, un spectacle shakespearien ou wagnérien. Les grands dramaturges de l'avenir en feront tour à tour un Crépuscule des dieux. En attendant, une vingtaine d'hommes qui disposèrent à des moments divers, pour le mal et pour le bien, d'une énorme puissance, déchus d'une position qu'ils croyaient surhumaine, répondent de leurs actes, au milieu des ruines qu'ils accumulèrent. Ils se donnent une contenance dans les lieux sombres où le malheur les réunit comme s'ils étaient déjà aux enfers.

La tragédie d'Œdipe qui est celle du destin, on l'évoque naturellement à propos de Goering, de Ribbentrop et des autres, mais le problème du mal se pose différemment au sujet de ces hommes et de leur responsabilité.

De façon manifeste les chefs allemands qu'on juge, ont tous accepté expressément ou tacitement, de considérer l'extrême injustice comme un moyen de gouvernement et de conquête, et le mépris de la douleur des autres comme une attitude héroïque, digne d'une race supérieure. Pour eux la fin a justifié les moyens sans restriction ni réserve.

Ces hommes-là, sont en ce moment entre le cauchemar et la réalité. Ils doivent se demander s'ils sont l'objet d'un vertige ou d'un rêve.

Pour l'humanité entière, le procès de Nuremberg est un acte qui réhabilite le droit et l'équité. Tout le long de l'histoire, dans les cas de ce genre, seule la raison de l'Etat absolvait ou tuait. Maintenant, par dessus les subtilités juridiques et après un retour décisif aux lois naturel, on s'efforce de fixer les limites de la méchanceté commandée par l'orgueil.

Souhaitons qu'après le procès de Nuremberg « *tuer un peuple* » ne soit plus seulement « une question ».